

Nombre de membres 12
En exercice 12
Nombre de présent 08
Nombre de procuration 01
Nombre de votants 09
Nombre d'absents 04
Date de convocation : 04/03/2025
Date d'affichage : 04/03/2025

Séance du 08 mars 2025

L'an Deux mil vingt-cinq, et le 08 mars 09h00
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement
convocé, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le
lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de
Monsieur **VIEL Pierre, Maire**

Présents : Mrs GRAND, DELMAS, MERIC, CANELLE,
FRAC, JEAN, BOUCTON.

Mme MARTINEZ a donné procuration à M. VIEL.
M. YHUEL a donné procuration à M. GRAND

Excusés : M. SAJUS.

Absents : Mme CARPIS.

Objet de la délibération :

Approbation du compte de gestion
Vote du compte administratif
Vote des taux
Vote des subventions
Demande de subventions voyage école
de Noé
Demande de subvention Radio Galaxie
Participation aux frais d'animation
ALAE/ALSH 2024 entre les communes
de Saint Sulpice et de Montaut
Participation aux frais d'animation
ALAE/ALSH 2025 entre les communes
de Saint Sulpice et de Montaut
Questions diverses.

M. MERIC est élu secrétaire de séance.

1 – 2025/07 : Délibération approbation du compte de gestion :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

2 – 2025/08 : Délibération vote compte administratif.

Monsieur Jean-Pierre GRAND, premier adjoint, présente le compte administratif 2024, après réception du compte de gestion validé par Michael Binet, Responsable de la trésorerie de Carbonne.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-	1 670.60	-	487 891,31	-	489 561.91
Opérations de l'exercice	314 268.37	366 109.60	374 264.35	199 717.38	688 532.72	565 826.98
TOTAUX	314 268.37	367 780.20	374 264.35	687 608.69	688 532.72	1 055 388.89
Résultat de clôture	-	53 511.83	-	313 344.34	-	366 856.17
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	53 511.83	-	313 344.34	-	366 856.17

Monsieur Jean-Pierre GRAND fait procéder au vote

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

3 –2025/09 : Délibération vote des taux

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales de la commune en 2025.

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	29,30 %	29,30 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	37,80 %	37,80 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	14,97 %	14,97 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17,15 %	17,15 %

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

4- 2025/10 : Délibération vote des subventions :

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes :

ACCA	600 €
Les Gros Braquets de la Lèze	400 €
Tennis	400 €
Sapeurs-Pompiers de Carbonne	350 €
Secours populaire	350 €
Foyer Rural - La Rabelèze	350 €
Comité des fêtes	6000 €
Ecoles (Projets pédagogiques)	1000 €

5- 2025/11 : Délibération demande de subvention école de Noé classe découverte Ax les Thermes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire de Noé a adressé une demande de subvention.

L'école de Noé, dans le cadre de la classe découverte sollicite auprès de la commune, une aide financière pour un voyage à Ax les Thermes du 12 au 15 juin sur le thème de la nature et ses ressources.

Au vu, de la demande en date du 29 janvier 2025, précisant qu'une famille de Montaut est concernée par cette classe découverte, le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- D'accorder à l'école élémentaire, une subvention de 50 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 657361.
- D'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

6- 2025/12 : Délibération subvention Radio Galaxie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Radio Galaxie a adressé une demande d'aide financière.

Au vu, de la demande en date du 07 février 2025, précisant la demande d'aide financière pour pouvoir effectuer des formations pour le personnel et le maintien d'un matériel performant, le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- De ne pas accorder d'aide financière à Radio Galaxie.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 00

Contre : 00

7- 2025/13 : Délibération participation aux frais d'animation ALAE/ALSH 2024 entre les communes de Saint Sulpice et de Montaut.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de participation aux frais d'animation ALAE/ALSH 2024 que la commune de Saint Sulpice a envoyé.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide :

- La convention
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à celle-ci.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

8- 2025/14 : Délibération participation aux frais d'animation ALAE/ALSH 2025 entre les communes de Saint Sulpice et de Montaut.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de participation aux frais d'animation ALAE/ALSH 2025 que la commune de Saint Sulpice a envoyé.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide :

- La convention

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à celle-ci.

Votants : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

9 – Questions diverses

- Commissions pour le choix du mobilier de la mairie :
4 entreprises ont remis des devis.
Deux d'entre elles se sont déplacées pour présenter le projet.
- Achat de chaises pour la salle des fêtes.
- Retour sur la présentation du site internet.
- Poursuite du chemin de randonnée de Lauzerte : un géomètre sera contacté.
- Fleurissement autour de la mairie : Arbustes fleuris sans entretien, demande de devis à venir.

L'ordre du jour est épuisé fin de la séance à 12h30.

Le Maire Pierre VIEL



Le secrétaire de séance, Sébastien MERIC

A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Sébastien MERIC', written in a cursive style.